



POSTULAT

Auteur	Marie-Josée Reuse, PS/GC, Daria Moulin, Les Vert.e.s, Fabienne Rime, PLR/FDP et Delphine Michaud, PDCVr
Objet	Prise en charge des jeunes patients souffrant de troubles du comportement alimentaire (TCA)
Date	11/06/2021
Numéro	2021.06.238

Selon une étude de l'OFSP, 3.5% de la population suisse développe un TCA au moins une fois dans sa vie. Cette proportion atteint 5.3% chez les femmes.

La prévalence des TCA est en augmentation et ces troubles surviennent à un âge de plus en plus précoce, avec des conséquences graves sur la santé physique et psychique des personnes qui en souffrent. Ainsi, dans le cas de l'anorexie, le taux de mortalité est le plus élevé de toutes les maladies psychiatriques confondues. Selon des chiffres rapportés par la Revue médicale suisse, 5 à 15 % des personnes anorexiques décèdent prématurément, soit par suicide soit en raison des conséquences de leur maladie (sous-alimentation, étouffement en vomissant, problèmes cardiaques graves, etc.). Le taux de suicide chez les personnes anorexiques est le plus élevé de toutes les maladies psychiatriques. De plus, ces maladies provoquent fréquemment une déscolarisation de l'adolescent(e) et son exclusion de la société.

Les Troubles du comportement alimentaire comprennent l'anorexie, la boulimie et l'hyperphagie compulsive.

Compte tenu de la fréquence et de la gravité de ces troubles, ainsi que de la possibilité d'influencer favorablement leur pronostic par une intervention appropriée, il s'agit là d'un enjeu majeur de santé publique.

La dégradation générale de la santé psychique de la population, en particulier des adolescentes et adolescents, en lien avec la pandémie, renforce encore le besoin de structures efficaces dans le domaine des TCA. En effet, une détection et une prise en charge précoces de ces troubles réduisent le risque de chronicisation et de complications somatiques, psychologiques et sociales.

Une lettre signée par 5 pédiatres valaisans indique que leurs patientes souffrant de TCA sont confrontées à un véritable « désert médical ». Cette situation met les patients, les familles et les médecins dans une situation d'impuissance qui, au quotidien, occasionne des souffrances considérables.

Le traitement des TCA nécessite un accompagnement médico-thérapeutique pluridisciplinaire, sur des mois voire des années. Or le Valais ne dispose actuellement d'aucune structure spécialisée dans ce domaine, contrairement à d'autres cantons romands. Fribourg a créé un centre de traitement ambulatoire des TCA (Ceptade).

Vaud dispose du centre abc anorexie-boulimie, avec accueil de jour à Lausanne et service d'hospitalisation à St-Loup ; la liste d'attente y est de plusieurs mois.

A Genève, les Hôpitaux universitaires ont mis en place une consultation TCA. Il existe également une offre privée à la clinique Belmont.

En Valais, la pédopsychiatrie se limite pour l'essentiel à quelques cabinets privés, d'ailleurs surchargés ; à des prestations ambulatoires généralistes à Brig, Sierre, et Monthey ; à 10 lits non spécialisés à l'Hôpital de Sierre ; et à une clinique privée non spécialisée dans les TCA et n'offrant dans ce domaine qu'un suivi post-hospitalisation.

De plus, le service de pédiatrie de l'Hôpital de Rennaz refuse systématiquement d'entrer en matière sur une hospitalisation, car il n'y a pas d'équipe de pédopsychiatre formés dans la prise en charge de TCA, sauf cas d'urgence vitale, alors que, précédemment, les patient(e)s pouvaient être déferés au service pédiatrique de l'Hôpital d'Aigle.

Une seule Unité de jour (UTJ) pour la prise en charge en pédopsychiatrie existait en Valais, à Sierre, mais elle a fermé ses portes en juin 2020.

Sur 4 centres de consultation pédopsychiatrique ambulatoire, seuls deux n'ont pas été fermés, ceux de Sierre et Monthey.

Nombre de patient(e)s en provenance du canton du Valais
hospitalisé(e)s à l'unité abC de St-Loup

Année	Nbr hospitalisations provenant du Valais
2020	10
2019	22
2018	8
2017	3
2016	3

Le médecin cantonal valaisan donne son accord à une hospitalisation extra-cantonale soit au tarif de l'hôpital traitant, lorsque c'est médicalement justifié, soit en donnant une autorisation au tarif du canton du Valais, lorsque ce n'est pas médicalement justifié, ou alors il refuse l'hospitalisation hors canton si l'établissement n'est pas répertorié sur une liste hospitalière.

Conclusion

L'augmentation des cas d'hospitalisation pour TCA hors canton entre 2018 et 2019 nous interpelle, cela correspond à l'ouverture du site de Rennaz, qui refuse ces hospitalisations car il n'a pas d'équipe formée pour cela.

Nous aimerions que le DSSC propose une solution afin que ces jeunes qui souffrent de TCA puissent être accompagnés de la manière la plus appropriée qui soit, sachant que la liste d'attente est parfois de plusieurs mois. Ceci en étendant les compétences, peut-être au moyen de formations supplémentaires en pédopsychiatrie, mais également en psychologie, parmi le personnel hospitalier déjà en place, et en permettant aux familles de ne pas devoir s'éloigner pour recevoir des soins de longue durée.